Guide de l'utilisateur pour les responsables de formation et formateur(trice)s

Module PiA-PeF

V1.2 - 03.06.2022

Aide en soins et accompagnement AFP (ASA)



Table des matières

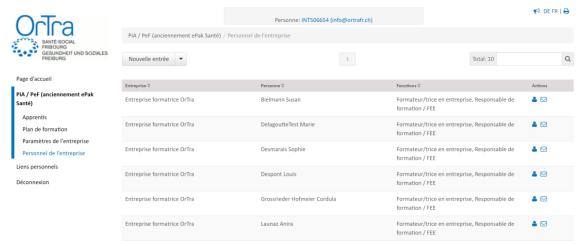
1 Ren	narque introductive	4
2 Gér	er le personnel de l'entreprise	4
2.1 Sa	2.1 Saisir une nouvelle personne	
2.2 Er	2.2 Envoi des données d'accès	
2.3 Aligner les responsabilités		7
2.3.1	Saisir de nouvelles responsabilités	8
2.3.2	Modifier une responsabilité existante	8
2.3.3	Remplacer la responsabilité existante	8
2.4 Sı	upprimer la personne	9
2.5 FE	E adapter les responsabilités	9
3 Para	amètres de l'entreprise	10
3.1 D	éfinir les paramètres d'affichage de la planification des compétences	10
3.2 In	dividualiser les droits d'exploitation	11
4 Plar	n de formation	12
4.1 M	odèles et rapports	12
4.2 M	odèle de programme (Tableau de coordination des lieux d'apprentissage)	13
4.3 Elément de formation en interne		13
4.3.1 Saisir un nouvel élément de formation		14
5 Арр	renti-e	15
5.1 Vu	ue d'ensemle de la planification des compétences	16
5.2	Rendez-vous durant le semestre choisi	17
5.3	Modèles et rapports	17
5.3.1	Modèles	18
5.3.2	Entrées en ligne	18
5.3.2.	1Journal d'apprentissage	18
5.3.2.	2Entretien structuré	19
5.3.2.	3Contrôle de compétences	21
5.3.2.	4Rapport de formation	25
5.3.3	Résultats et Analyses	26
5.4	Planification des compétences	26
5.4.1	Planification de nouveaux objectifs	26
5.4.1.	5.4.1.1Enregistrer les observations	
5.4.2	Objectif individuel	30
5.5	Agenda	30
5.5.1	Planifier de nouveaux rendez-vous/tâches	30
6. Sig	nature en ligne (pas disponible pour le canton de Fribourg)	32

1 Remarque introductive

Les instructions destinées aux responsables de formation et aux formateur-trice(s) sont identiques. Pour une meilleure lisibilité, seule l'abréviation "FEE" est utilisée dans ces instructions. Cela concerne les deux fonctions, tant chez la femme que chez l'homme.

2 Gérer le personnel de l'entreprise

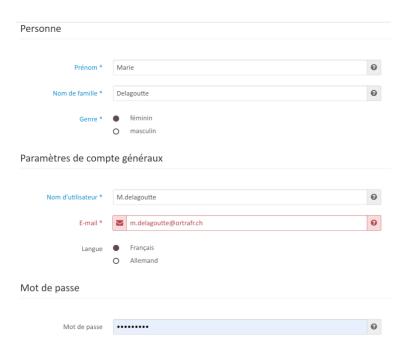
En tant que FEE, vous pouvez introduire de nouveaux membres du personnel (c'est-à-dire des formateur-trice(s) et/ou des membres de l'équipe), les gérer et les supprimer si nécessaire. Vous pouvez accéder à l'aperçu du personnel de l'entreprise via [PiA-PeF > Personnel de l'entreprise]. Vous obtiendrez alors une liste de toutes les personnes qui ont déjà été saisies et liées à votre entreprise. Veuillez noter que les utilisateurs qui sont déjà affectés à votre entreprise via la plateforme OdAOrg apparaissent automatiquement dans cette liste. Ces personnes ne doivent pas être saisies à nouveau. Il suffit de vérifier les détails via l'icône dans la barre d'action et les ajuster/ajouter si nécessaire.



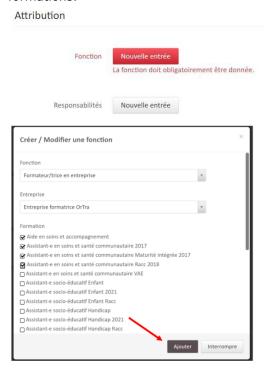
2.1 Saisir une nouvelle personne

Pour saisir une nouvelle personne, cliquez sur le bouton "Nouvelle entrée". Maintenant, entrez dans les champs ouverts. Veillez à ce qu'une étiquette de couleur indique que ce champ est obligatoire et doit donc être rempli. Dans la section "Mot de passe", vous pouvez éventuellement définir manuellement un mot de passe de connexion. Pour des raisons de sécurité, veuillez toujours utiliser un mot de passe composé d'une combinaison de lettres, de signes de ponctuation et de chiffres et d'une longueur d'au moins 8 caractères/chiffres. Les mots de passe tels que "123456", "test", "soleil", "hiver", etc. sont à éviter. Cependant, vous n'êtes pas obligé de définir un mot de passe manuellement et vous pouvez

Cependant, vous n'êtes pas obligé de définir un mot de passe manuellement et vous pouvez laisser cette zone vide. Après avoir saisi la personne, vous pouvez envoyer les données d'accès par e-mail. Un mot de passe sera alors automatiquement généré pour vous. Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de choisir la variante e-mail (voir point 2.2).



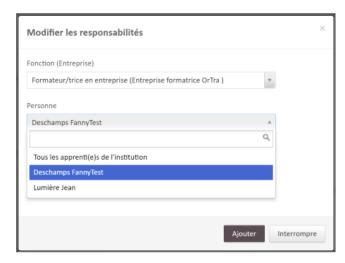
Dans la section attribution, la fonction (par exemple, formateur-trice ou membre de l'équipe) de la personne concernée est définie au sein d'une entreprise spécifique pour une ou plusieurs formations.



En cliquant sur "Ajouter", vous pouvez sauvegarder vos entrées.

Après avoir déterminé la fonction, il faut enregistrer les responsabilités des personnes souhaitées. Dans cette section, il est important de déterminer pour quel-le(s) apprenti(e)s la personne doit être responsable (si nécessaire avec une limite de temps). Veillez à ce que la restriction temporelle ne soit appliquée que si vous souhaitez réellement planifier la responsabilité. Si les deux champs restent vides, la responsabilité s'applique pendant toute la période d'enseigne-ment (début de l'enseignement / période d'enseignement).

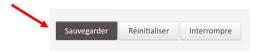
Vous pouvez définir la responsabilité soit pour tous les apprenti(e)s (sélection "Tous les apprenti(e)s de l'institution") soit pour un(e) apprenti(e) sélectionné(e).





En cliquant sur "Ajouter", vous pouvez sauvegarder vos entrées.

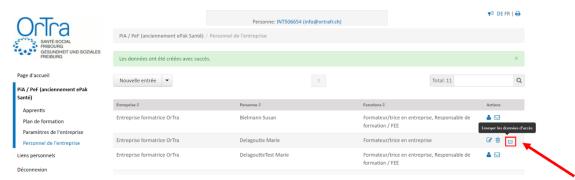
Cliquez sur le bouton "Sauvegarder" à la fin de la page pour terminer le processus de saisie. Après la sauvegarde, la nouvelle personne est saisie.



2.2 Envoi des données d'accès

Si vous souhaitez envoyer des données d'accès à une personne nouvellement enregistrée ou si une personne existante a oublié son mot de passe, vous pouvez envoyer de nouvelles données d'accès via [PiA-PeF > Personnel de l'entreprise].

Cliquez sur le symbole lettre () dans la colonne "Action" de la personne concernée.



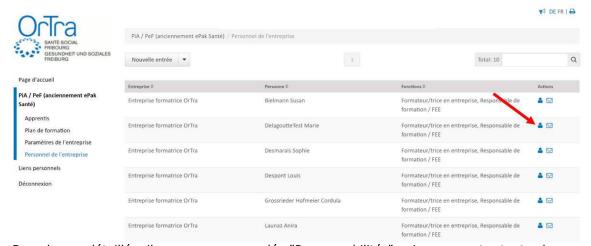
Après le premier clic, le symbole de la lettre devient un point d'interrogation () et il vous sera demandé si vous voulez vraiment envoyer les données d'accès.



En cliquant à nouveau sur le point d'interrogation, les données d'accès seront envoyées à l'adresse électronique enregistrée pour la personne dans la case "Paramètres de compte généraux ".

2.3 Aligner les responsabilités

Comme déjà expliqué en détail, vous trouverez un aperçu de toutes les personnes enregistrées sous le lien "Personnel de l'entreprise". Pour appeler la vue détaillée d'une personne, sélection-nez le bouton correspondant () dans la liste des actions.



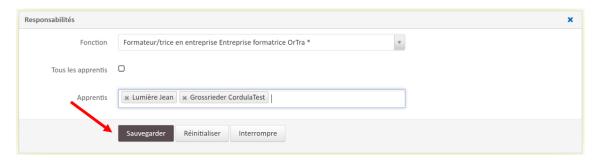
Dans la vue détaillée, il y a une case appelée "Responsabilités" qui vous montre toutes les responsabilités de la personne appelée.



2.3.1 Saisir de nouvelles responsabilités

Pour ajouter une **nouvelle responsabilité**, cliquez en-haut à droite. Vous pouvez ensuite sélectionner la fonction et les apprenti(e)s auxquel-le(s) la fonction doit s'appliquer. Si la personne doit être responsable de tou-te(s) les apprenti(e)s de l'entreprise, cochez la case "Tous les apprentis".

Si la responsabilité doit s'appliquer à des apprenti(e)s sélectionné(e)s, sélectionnez-la ou les personne(s) correspondant(e)s. Une sélection multiple est possible.



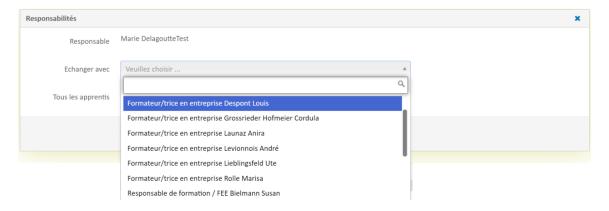
2.3.2 Modifier une responsabilité existante

Pour **modifier une responsabilité** existante, sélectionnez le bouton Modifier. Dans ce qui suit, vous pouvez entrer une restriction de temps



2.3.3 Remplacer la responsabilité existante

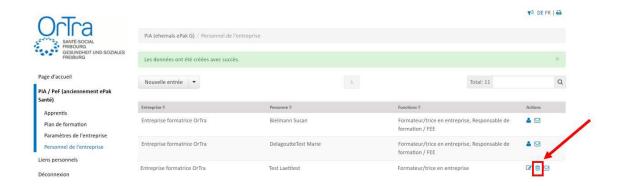
Pour remplacer une **responsabilité existante**, sélectionnez l'icône de modification (). Vous pouvez alors remplacer la personne responsable par une autre.



2.4 Supprimer la personne

Vous pouvez également supprimer les personnes ayant la fonction "formateur professionnel" ou "membre de l'équipe" (celles que vous avez saisies vous-même) si elles ont quitté votre entreprise, par exemple.

Accédez à la liste des utilisateurs de votre entreprise via [PiA-PeF > Personnel de l'entreprise]. Vous pouvez supprimer toutes les personnes qui ont un symbole de suppression () dans la colonne d'actions.



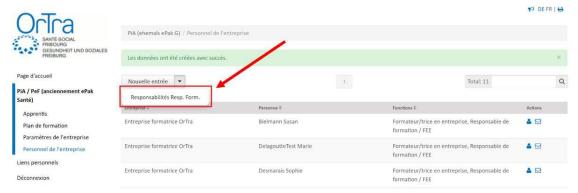
Pour supprimer la personne, cliquez sur l'icône de suppression et confirmez en cliquant sur "Oui".



2.5 FEE adapter les responsabilités

Chaque apprenti(e) est affecté(e) à une personne responsable de la formation. S'il y a plusieurs personnes ayant la fonction de "responsable de la formation" dans votre entreprise, vous pou-vez ajuster vous-même la répartition.

Vous pouvez définir les responsabilités des FEE en sélectionnant le lien "Responsabilités FEE" [flèche à côté de "Nouvelle entrée -> Responsabilités Resp. form."].



Dans ce qui suit, vous verrez une liste de tous les cours dans lesquels vous êtes actif. Le bouton Editer () permet d'accéder à tou-te(s) les apprenti(e)s du cours sélectionné.



Avec les boutons éditions, vous pouvez maintenant déterminer quel-le FEE doit être responsable de quel-le apprenti-e. Il suffit de cliquer sur le bouton à côté du FEE souhaité. Terminez vos modifications en cliquant sur "Sauvegarder".



3 Paramètres de l'entreprise

Dans les paramètres de l'entreprise, vous pouvez déterminer quelle fonction est autorisée à exercer quels droits dans un plan de formation. D'autre part, vous pouvez définir individuellement certains paramètres pour l'affichage du plan de compétences de votre entreprise.

3.1 Définir les paramètres d'affichage de la planification des compétences

Vous pouvez définir pour votre entreprise (s'applique à tou-te(s) les apprenti(e)s de l'entreprise) dans quelles couleurs le planning des compétences doit s'afficher et si vous souhaitez basculer entre les semaines ou les mois calendaires. L'affichage est tel que décrit en 5.2.

Pour régler l'affichage, allez dans [PiA-PeF > Paramètres de l'entreprise > Modifier ()].



Choisissez si vous voulez une vue hebdomadaire ou mensuelle en sélectionnant l'affichage sou-haité dans la liste déroulante. Mode d'emploi PiA-PeF ASA pour FEE v1.0.docx Page 10 / 31



Si nécessaire, vous pouvez également modifier les couleurs des vacances scolaires, des CIE et des absences.

Pour ce faire, cliquez dans le champ et sélectionnez une autre couleur dans la palette de couleurs.

À la fin, enregistrez vos modifications en cliquant sur "Sauvegarder".

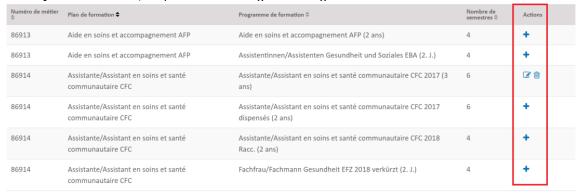
3.2 Individualiser les droits d'exploitation

Il est à noter que la répartition des droits est prédéfinie par défaut. Un ajustement n'est donc nécessaire que si vous souhaitez vous écarter délibérément de la norme dans un domaine. Vous pouvez accéder à l'attribution des droits via [Paramètres d'exploitation > Droits pour la planification () > Symbole Plus ou Modifier].



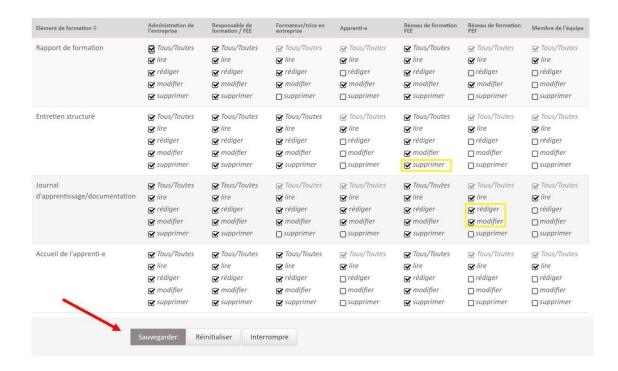
Si vous avez déjà défini des droits spécifiques à l'entreprise, les symboles de modification () et de suppression () apparaissent, et si les droits standard sont toujours définis, le symbole Plus () apparaît.

Pour ajuster les droits, cliquez sur Editer () ou Plus ().



Changez les droits en réinitialisant les coches. Les modifications que vous avez effectuées sont indiquées en *gras et italique*.

Pour enregistrer vos modifications, cliquez sur "Sauvegarder".



4 Plan de formation

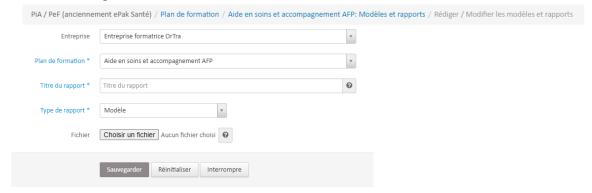
Sous [PiA-PeF > Plan de formation], vous trouverez tous les plans de formation enregistrés et vous pourrez adapter ou étendre certains éléments et documents vous-même.

4.1 Modèles et rapports

En tant que FEE, vous pouvez fournir vos propres formulaires et documents internes par plan de formation à télécharger (voir également la section 5.2.1).

Pour fournir un nouveau document, sélectionnez [PiA-PeF > Plan de formation > > Modèles et rapports > Nouvelle entrée].

Donnez un titre au document (champ "Titre du rapport"), téléchargez le document dans "Fichier" et sauvegardez votre entrée.



Les modèles que vous avez créés peuvent ensuite être téléchargés par l'apprenti(e) dans la section "Modèles" dans "Modèles et rapports" du plan de compétences.

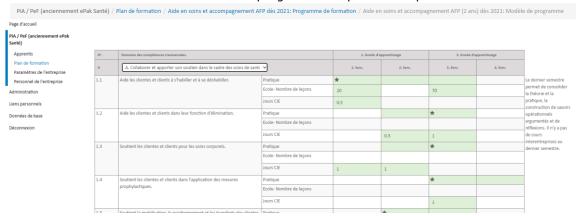
Note : Si vous voulez rendre un document disponible pour tou-te(s) les apprenti(e)s de tous les cours, vous devez le télécharger par programme.

4.2 Modèle de programme (Tableau de coordination des lieux d'apprentissage)

Vous pouvez accéder aux modèles de programme via [PiA-PeF > Plan de formation > > Programme de formation >> Modèle de programme].

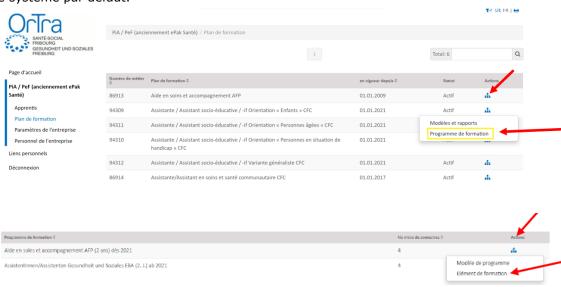
Le modèle de programme est la représentation électronique de la coordination du lieu d'apprentissage et indique, entre autres, quel objectif de compétences est recommandé pour l'exa-men dans quels semestres.

Vous avez accès en lecture au modèle de programme et pouvez l'imprimer si nécessaire.



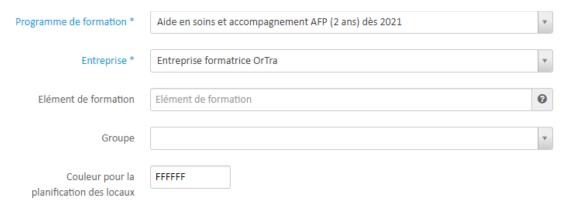
4.3 Elément de formation en interne

Les entreprises qui dispensent des formations en interne peuvent saisir leurs propres éléments de formation si nécessaire. Pour ce faire, sélectionnez [PiA-PeF > Programme de formation]. Sélectionnez "Elément de formation" dans la liste des actions du plan de formation concerné. Vous verrez maintenant une liste de tous les éléments éducatifs qui sont fournis par le système par défaut.



4.3.1 Saisir un nouvel élément de formation

Afin de créer un nouvel élément de formation, cliquez sur le bouton "Nouvelle entrée". Sélectionnez d'abord le programme de formation et l'entreprise pour lesquels l'entrée doit être créée et donnez un nom à l'élément de formation. Si nécessaire, vous pouvez saisir un code couleur. Le champ "Groupe" est laissé vide.



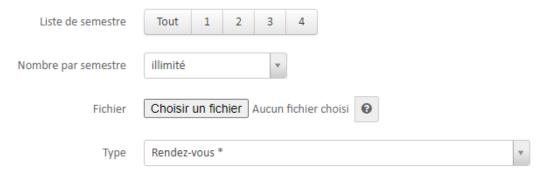
Ensuite, vous déterminez pendant quels semestres l'élément de formation doit être disponible pour la sélection lors de la planification.

Important : Vous devez toujours sélectionner un semestre (ou "Tout"), sinon l'élément ne sera pas disponible pour la sélection.

Si nécessaire, vous pouvez également fixer une limite d'exécution par semestre (par exemple, une fois par semestre au maximum).

Via "Fichier", vous pouvez éventuellement télécharger un fichier modèle, qui est ensuite dispo-nible pour la programmation.

Dans la section "Type", "Rendez-vous" doit toujours être sélectionné.



Enfin, les droits dits de planification doivent être répartis. Dans cette section, vous déterminez quelle fonction peut lire, saisir, modifier ou supprimer l'élément.



Terminez la saisie en cliquant sur "Sauvegarder".

5 Apprenti-e

En tant que responsable de la formation professionnelle, vous formez les apprenti(e)s à la pra-tique professionnelle, vous la planifiez et vous évaluez les apprenti(e)s si nécessaire. Cela peut s'étendre sur l'ensemble de la formation ou sur une période de temps spécifique.

Le coeur de PiA-PeF est la planification des compétences, qui permet à l'entreprise de structurer la formation des apprenti(e)s et de la rendre compréhensible. Les entreprises peuvent utiliser un modèle électronique de plan de formation (conformément au tableau de coordination des lieux d'apprentissage), dans lequel les informations de base sont déjà enregistrées sous forme de proposition. Les ajustements et l'opérationnalisation sont ensuite effectués sur cette base.

Une vue centrale est disponible pour chaque apprenti(e). C'est le point d'entrée de toutes les fonctionnalités.

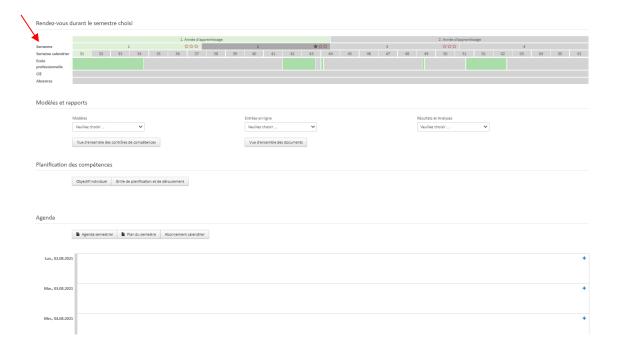
Sélectionnez [PiA-PeF > Apprentis]. Vous verrez alors une liste de tou-te(s) les apprenti(e)s. Cliquez sur l'icône du livre () dans la liste des actions pour accéder à la planification de compétences de l'apprenti(e) souhaité(e).



Dans cette vue, vous pouvez maintenant concevoir et structurer la formation.

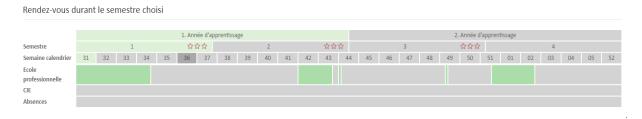
Remarque : dans certains cantons, l'enseignement est organisé sur une base professionnelle ou scolaire. Si c'est le cas pour vous, vous devez d'abord cliquer sur l'icône et ensuite sélectionner le programme de formation et l'organisation de formation. Pour tous les autres utilisateurs, cette étape intermédiaire n'est pas nécessaire.

5.1 Vue d'ensemle de la planification des compétences



5.2 Rendez-vous durant le semestre choisi

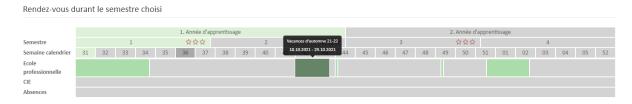
Dès que vous appelez la planification des compétences, vous êtes automatiquement amené à la période actuelle de la formation. À l'aide du calendrier, vous pouvez changer entre les années d'apprentissage, semestres et semaines (ou mois). Les étoiles à côté des années d'apprentissage indiquent le nombre minimum de documentations d'apprentissage dues au cours de ce semestre et combien ont déjà été réalisés (étoiles remplies)



Un aperçu des dates du semestre sélectionné est affiché sous le calendrier. Cela inclut les jours de congé scolaire, les absences dues à un cours interentreprises, ainsi que les vacances individuelles de l'apprenti(e).



Dès que vous passez la souris sur un rendez-vous, des informations plus détaillées sur ce dernier s'affichent.



5.3 Modèles et rapports

Dans la section "Modèles et rapports", vous pouvez télécharger des modèles vides, saisir et compléter les éléments de formation dans les entrées en ligne et télécharger les rapports finis dans "Résultats et Analyses".

Modèles et rapports

Modèles Entrées en ligne Résultats et Analyses

Veuillez choisir ...

Vue d'ensemble des documents

5.3.1 Modèles

En tant que FEE, divers documents sont disponibles pour le téléchargement (par exemple, un modèle vierge de la documentation d'apprentissage, etc.) Cliquez sur la liste déroulante et sélectionnez le document souhaité.

Remarque : en tant que responsable de la formation professionnelle, vous pouvez également mettre à disposition vos propres documents dans cet espace (par exemple, les formulaires internes de l'entreprise). Les instructions à ce sujet se trouvent à la section 4.1 (Modèles et rapports).

5.3.2 Entrées en ligne

Via les entrées en ligne, certains éléments de formation peuvent être enregistrés directement dans l'outil. La disponibilité de cette option dépend de l'organisme de formation. Si la saisie en ligne n'est pas possible, téléchargez le document requis dans la zone "Modèles", remplissez-le et téléchargez-le à nouveau lors du rendez-vous correspondant dans le planning hebdomadaire. Les documents qui sont téléchargés dans le planning hebdomadaire peuvent ensuite être consultés via le bouton "Vue d'ensemble des documents".

5.3.2.1 Journal d'apprentissage

Une fois par mois, l'apprenti(e) crée un journal d'apprentissage, qui est évalué par vous en tant que FEE.



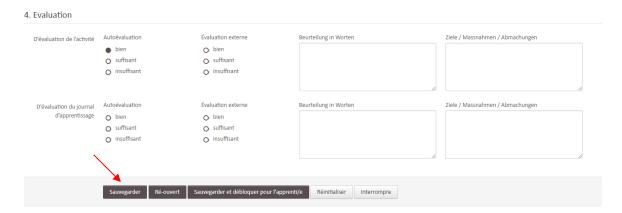
Allez dans "Entrées en ligne" dans le plan de compétences de l'apprenti(e) et sélectionnez "Journal d'apprentissage".

Une fois que le rapport a le statut "terminé par l'apprenti(e)", le journal d'apprentissage sera marqué comme terminé.



Pour vérifier et évaluer le dossier de formation, sélectionnez l'icône "Modifier" ().

Dans la section "4. Évaluation", donnez votre évaluation externe, transcrivez votre texte d'évaluation de l'activité et définissez les objectifs, moyens et accords.



Finalisez le journal d'apprentissage en cliquant sur le bouton "Sauvegarder et débloquer pour l'apprenti(e) "



Si vous souhaitez imprimer le journal d'apprentissage, sélectionnez l'icône d'impression à côté du rapport ou via la section "Résultats et évaluations".

5.3.2.2 Entretien structuré

Une fois par mois, le/la FEE organise et dirige la mise en œuvre d'un "entretien structuré".

Dans le plan de compétences de l'apprenti(e), allez dans "Entrées en ligne" et sélectionnez Entretien structuré ASA 2021.



Vous verrez maintenant une liste de tous les "entretiens structurés" qui ont déjà été saisis. Pour saisir un nouveau rapport, cliquez sur "Nouvelle entrée".



Saisissez maintenant les compétences que vous souhaitez examiner plus en détail avec l'apprenti(e) dans "Entretien structuré" en remplissant les champs ouverts et sauvegardez vos entrées.

1. Evaluation des thèmes actuels



Dès que vous êtes entré dans "Entretien structuré" (statut = ouvert), l'apprenti(e) peut effectuer son auto-évaluation et répondre aux questions.

Dès que l'apprenti(e) a fini d'éditer, d'enregistrer et de valider "l'entretien structuré" (bouton "Enregistrer et fermer"), le rapport reçoit le statut "apprenti(e) terminé" et vous pouvez évaluer la réunion structurée.



Faites votre évaluation externe et définissez des objectifs, des mesures et des accords.

Indiquez la date à laquelle la prochaine réunion est prévue sous "5. date prévue de la prochaine réunion".

Finalisez l'entretien structuré en cliquant sur le bouton "Sauvegarder et débloquer pour l'apprenti(e)".



Si vous souhaitez imprimer la réunion structurée, sélectionnez l'icône d'impression à côté du rapport ou via la section "Résultats et évaluations". Si vous souhaitez imprimer la réunion structurée, sélectionnez l'icône d'impression à cô

Si vous souhaitez imprimer l'entretien structuré, sélectionnez l'icône d'impression à côté du rapport ou via la section "Résultats et évaluations".

5.3.2.3 Contrôle de compétences

Pour programmer un contrôle de compétences, sélectionnez le lien "Contrôle de compétences" dans la section "Entrées en ligne".



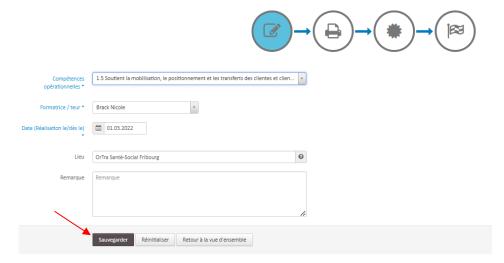
Pour introduire un nouveau contrôle de compétences, cliquez sur "Nouvelle entrée".



Sélectionnez maintenant la compétence que vous souhaitez contrôler et indiquez quel-le FEE contrôlera la compétence choisie.

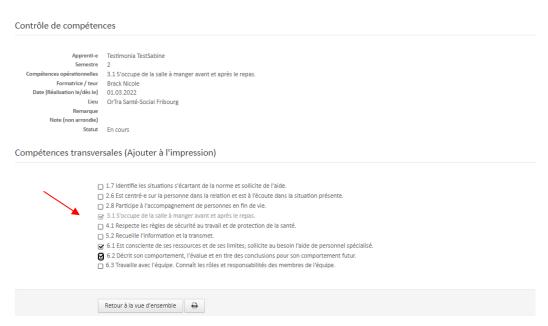
Sélectionnez également la date à laquelle le contrôle de compétences sera effectué. Dans le champ "Lieu", vous pouvez préciser le lieu où se déroulera le contrôle de compétences. Par défaut, le nom de l'entreprise de formation est utilisé. Dans le champ "Remarque", vous pouvez saisir des remarques facultatives.

Cliquez sur "Sauvegarder" pour saisir le contrôle de compétences.



Vous pouvez déterminer ici quelles compétences doivent apparaître dans l'impression. Les compétences 6.1, 6.2 et 6.3 ne sont pas incluses par défaut dans l'impression et doivent être ajoutées si nécessaire en cochant la case de la compétence respective.





Tant que le contrôle de compétences n'a pas été complété, vous pouvez modifier les détails tels que la date ou le-la FEE.

Pour ce faire, cliquez sur le symbole "Modifier" à côté des grands symboles.



Pour évaluer le contrôle de compétences, cliquez sur le bouton "Évaluation" à côté des grandes icônes.



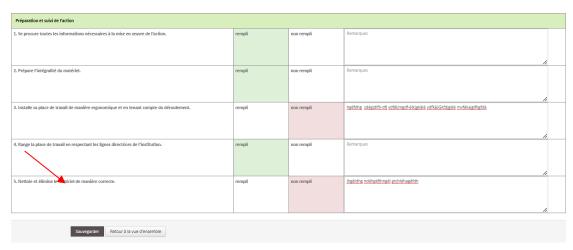
Saisissez maintenant votre évaluation en cliquant sur l'évaluation applicable pour chaque critère.

Veuillez noter qu'il est obligatoire d'entrer une raison dans le champ de commentaires pour toutes les évaluations (l'icône est affichée en rouge).

Après chaque section, vous disposez d'un bouton "Sauvegarder" qui vous permet de sauvegarder vos entrées.

Si l'évaluation n'est pas encore terminée, une barre jaune apparaît après la sauvegarde, avec la note correspondante.

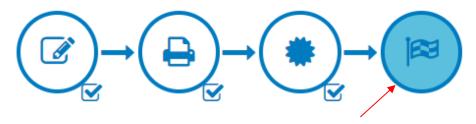




Dès que vous avez évalué **tous les critères et enregistré les commentaires requis**, une barre verte apparaît avec la note correspondante.

Les données ont été enregistrées avec succès.

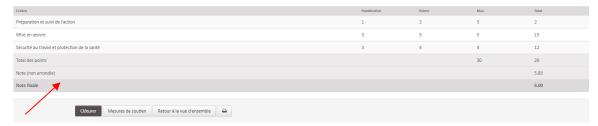
Une fois l'évaluation terminée, vous pouvez passer à la section "Finaliser"



Si la note finale est >= 4.0, vous pouvez compléter définitivement le contrôle de compétences en cliquant sur le bouton "Compléter".

Veuillez noter que vous ne pouvez plus effectuer de modifications une fois que vous avez terminé le processus. Si vous devez encore modifier quelque chose, veuillez contacter votre responsable à l'OrTra.





Si la note finale est inférieure à 4.0, vous devez enregistrer des mesures de soutien avant de pouvoir compléter le contrôle de compétences.

Pour ce faire, cliquez sur le bouton rouge "Mesures de soutien" et saisissez au moins une mesure de soutien.





Dès qu'au moins une mesure de soutien est disponible, vous pouvez définitivement compléter le contrôle de compétences en cliquant sur le bouton "Terminer et Signer".

Veuillez noter que vous ne pouvez pas apporter de modifications une fois que vous avez terminé le processus. Si vous devez encore effectuer des changements, veuillez contacter votre OdA responsable.





5.3.2.4 Rapport de formation

Le rapport de formation est rempli une fois par semestre (à la fin de chaque semestre) par vous en tant que FEE ainsi que par l'apprenti(e). Pour accéder à l'aperçu, sélectionnez le lien "Rapport de formation" dans la section "Entrées en ligne".

Pour saisir un nouveau rapport, cliquez sur "Nouvelle entrée".



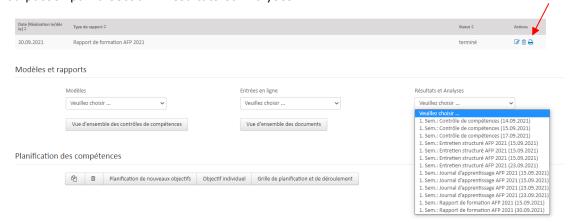
Remplissez maintenant les champs ouverts. Tous les champs sur fond gris ne peuvent pas être modifiés par vous.

Dès que vous sauvegardez le rapport, il reçoit le statut ouvert. Vous pouvez également remplir le rapport sur plusieurs jours. Dès que vous avez enregistré le rapport pour la première fois (statut = ouvert), l'apprenti(e) peut remplir sa partie (section 6 du rapport de formation). En tant que FEE, vous ne voyez pas cette section 6 dans votre formulaire. L'apprenti(e), quant à lui-elle, ne verra pas les sections que vous remplissez, et donc seulement la section 6.

Dès que l'apprenti(e) a rempli le formulaire, l'a enregistré et l'a validé (bouton "Sauvegarder et débloquer pour l'apprenti(e)"), vous pouvez discuter ensemble de l'évaluation et de l'auto-évaluation. Après la discussion, vous pouvez fermer le rapport de formation en cliquant sur le bouton "Sauvegarder et débloquer pour l'apprenti(e)".



Si vous souhaitez imprimer le rapport, sélectionnez le symbole d'impression à côté du rapport ou passez par la section «Résultats et Analyses».



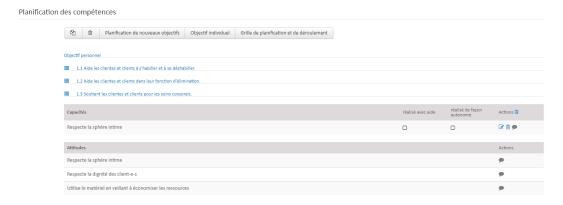
5.3.3 Résultats et Analyses

Tous les éléments de formation que vous avez édités via "Entrées en ligne" et dont le statut est "fermé" sont disponibles pour le téléchargement sous "Résultats et Analyses". Sélectionnez le dossier de formation. Ce document vous sera envoyé sous forme de fichier Word dans les téléchargements.



5.4 Planification des compétences

Dans cette section, vous pouvez planifier et vérifier les objectifs évaluateurs pour l'apprenti(e). Dans ce domaine, une distinction est faite entre les objectifs individuels et ceux qui sont basés sur les compétences (objectifs évaluateurs).

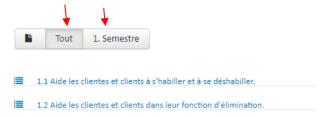


5.4.1 Planification de nouveaux objectifs

Pour ce faire, cliquez d'abord sur le bouton "Planification de nouveaux objectifs".



Vous verrez maintenant une liste des compétences. À l'aide des boutons de la zone supérieure, vous pouvez choisir d'afficher toutes les compétences ou seulement celles du semestre dans lequel vous vous trouvez.



Si nécessaire, vous pouvez également télécharger la liste complète sous forme de fichier Excel. La liste Excel vous permet également de vérifier quels objectifs de compétences n'ont jamais été planifiés.



Pour planifier un nouvel objectif, cliquez d'abord sur la compétence souhaitée, puis sur le ou les nouveaux objectifs que vous souhaitez planifier. Saisissez la période pendant laquelle l'apprenti(e) doit acquérir la compétence dans les champs "de" et "à".



Si vous souhaitez programmer tous les nouveaux objectifs d'une compétence et pour la même période, vous pouvez également effectuer la sélection via la barre grise afin de n'avoir à effectuer la saisie qu'une seule fois.



Si vous avez déjà planifié un nouvel objectif à un moment donné, mais que vous souhaitez le vérifier à nouveau, vous pouvez le faire en cliquant sur le symbole plus (+) dans la "colonne Actions".



Vous pouvez voir les nouveaux objectifs planifiés sur la page de synthèse de la planification des compétences pour la période que vous avez saisie dans la planification.

Planification des compétences



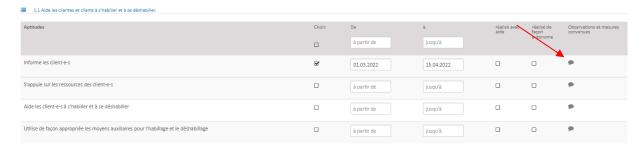
5.4.1.1 Enregistrer les observations

Pendant que l'apprenti(e) effectue son travail conformément aux nouveaux objectifs de compétences prévus, vous l'observez.

Vous pouvez enregistrer vos observations directement sur le nouvel objectif prévu.

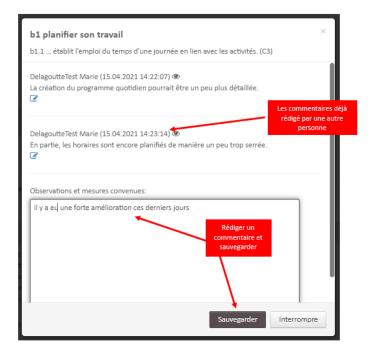
Dans la vue d'ensemble de la planification des compétences, cliquez sur la compétence, puis sur la "bulle" () à l'endroit de l'objectif évaluateur souhaité.

Note : La bulle de couleur indique qu'il y a déjà des commentaires pour cet objectif de compétences.

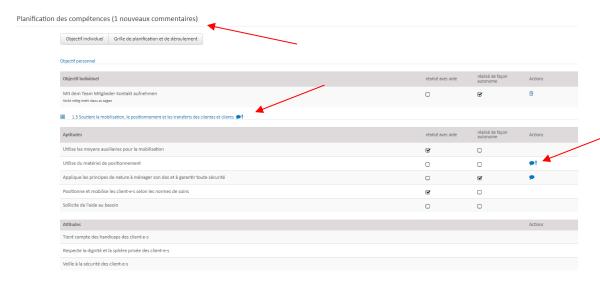


Maintenant, entrez votre commentaire.

Toutes les personnes impliquées dans la formation peuvent saisir une observation. Les commentaires sont affichés par entrée. Vous pouvez également modifier vos propres commentaires à tout moment ().



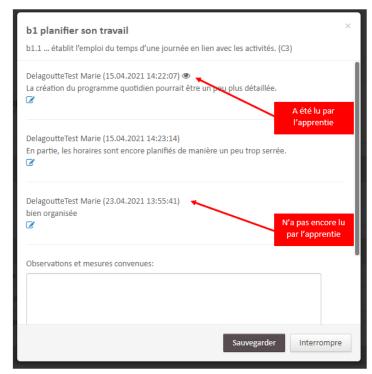
Si quelqu'un d'autre a saisi un nouveau commentaire pour un nouvel objectif de compétence, vous en serez informé lors de votre prochaine connexion.



Un point d'exclamation vous indique où il y a eu un nouveau commentaire. Pour lire les commentaires, cliquez sur la bulle de dialogue.

L'apprenti(e) a également accès aux observations enregistrées. Dès que l'apprenti(e) a lu les observations pour la première fois (cliquez sur la bulle de l'apprenti(e), cela est indiqué par un symbole d'œil (®) dans les commentaires de la bulle).

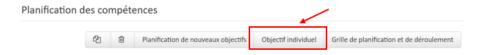
Si vous passez la souris sur le symbole de l'œil, vous verrez la date et l'heure auxquelles l'apprenti(e) a regardé les commentaires.



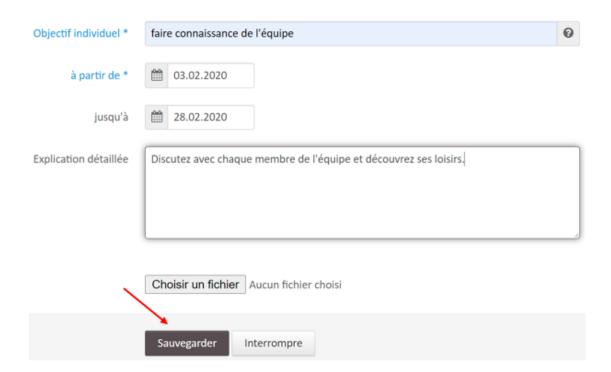
Cliquez sur "Interrompre" pour refermer la fenêtre.

5.4.2 Objectif individuel

Si vous voulez fixer un objectif qui n'est pas basé sur une compétence, cliquez sur le bouton "Objectif individuel".



Donnez un titre à l'objectif individuel et planifiez la période (de à) à l'aide des champs de date. Vous pouvez décrire votre objectif plus en détail dans le champ "Explication détaillée". En option, vous pouvez également joindre un fichier à la destination. Sauvegardez vos entrées à la fin.

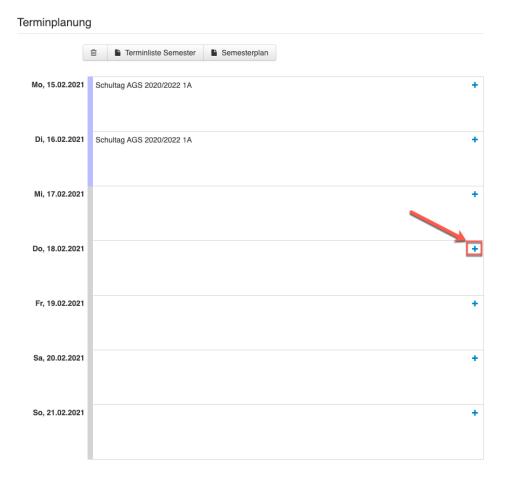


5.5 Agenda

Dans l'agenda, vous pouvez voir les dates fixes telles que les jours d'école ou les jours de formation de l'apprenti(e) et vous pouvez définir des dates et/ou des tâches individuelles pour l'apprenti(e).

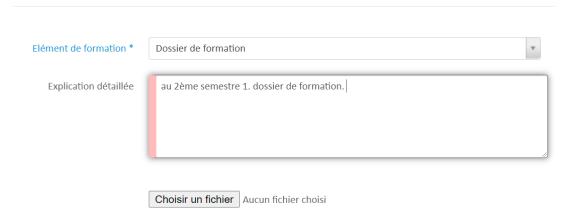
5.5.1 Planifier de nouveaux rendez-vous/tâches

Pour programmer de nouveaux rendez-vous/tâches, cliquez sur l'icône + correspondant au jour de la semaine souhaité.



Sélectionnez maintenant l'élément de formation souhaité. Vous pouvez ensuite expliquer l'événement de manière plus détaillée et télécharger un ou plusieurs fichiers si nécessaire.

Elément de formation



Ensuite, vous pouvez déterminer si le rendez-vous est uniquement valable pour le ou les apprenti(e)s sélectionné(e)s ou également pour d'autres apprenti(e)s. Si vous souhaitez que le rendez-vous s'applique à plusieurs apprenti(e)s, vous pouvez créer une entrée multiple en co-chant la case "Est valable pour plusieurs apprenti(e)s". Ensuite, vous pouvez saisir toutes les personnes pour lesquelles le rendez-vous doit être inscrit dans le planning hebdomadaire dans le champ "Apprentis".

Note : Seul(e)s les apprenti(e)s de la même formation (comme l'apprenti(e) pour lequel vous créez l'entrée) seront affichés.

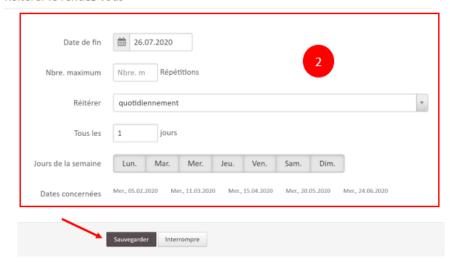


En outre, vous avez la possibilité de saisir des rendez-vous en série.

Dans ce cas, cochez la case **"Réitérer le rendez-vous"** dans la zone "Rendez-vous". Ensuite, vous pouvez définir la récurrence selon vos souhaits.



Réitérer le rendez-vous



A la fin, enregistrez la saisie du rendez-vous/tâche en cliquant sur "Sauvegarder".

6. Signature en ligne (pas disponible pour le canton de Fribourg)